



ARRONDISSEMENT de Perpignan

DÉPARTEMENT des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE TRESSERRE

ARRÊTE DU MAIRE – 2021-052

**ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT PROVISOIRE
« RUE DU PLA DEL REY »
du 16 mars 2021 au 19 mars 2021 de 7h30 à 18h00**

Le Maire de la Commune de Tresserre

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2

VU la demande de permission de voirie, présentée le 24 février 2021 par JOCAVEIL ET FILS SAS représenté par Mr NAUDY Marc, pour les travaux de terrassement pat ½ chaussée et accotement pour branchement ENEDIS de Mr Charrier.

VU l'avis favorable du Maire en date du 26 février 2021.

Considérant que pour des raisons de sécurité ainsi que pour le bon déroulement des travaux de terrassement pat ½ chaussée et accotement pour branchement ENEDIS de Mr Charrier, il convient d'interdire le stationnement pendant une durée déterminée,

ARRÊTE

Article 1er – Le stationnement est interdit « rue du Pla del Rey » du 16 mars 2021 au 19 mars 2021 de 7h30 à 18h00.

Article 2 – Les mesures édictées dans les articles qui précèdent feront l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière.

Article 3 – Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 – Mr le Commandant de Gendarmerie du Boulou sera chargé, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et prendra effet à compter du 11 février 2021.

Fait à TRESSERRE

Le 26 février 2021.

Le Maire,

